

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

9 mai 2011

L'an **deux mille onze**, le **neuf mai**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puad**, M. Patrick **Barrière**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Pierre **Tomada**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Guy **Latorre**, M. Luc **Hérault**, M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery**, Mme Sylvie **Panchout**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : Mme Ghislaine **Curoy**, M. Philippe **Laveix** (pv. Sandrine Dèche), Mme Annette **Québec**, (pv. M. Yves d'Amécourt), M. Serge **Maurin**.

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu de la séance du 28 avril 2011 et si des remarques sont à formuler.

Aucune autre remarque n'étant faite, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Sandrine Combefreyroux est désignée secrétaire de séance.

Avant d'énoncer l'ordre du jour, Monsieur le Maire signale la présence dans le public de Monsieur Bruno Sausseau, 1^{er} adjoint au Maire de la Commune réunionnaise de Cilaos, hôte de la famille Combefreyroux. Il lui souhaite la bienvenue et un agréable séjour à Sauveterre de Guyenne.

L'ordre du jour est énoncé. Monsieur le Maire propose d'ajouter 5 points à l'ordre du jour. Ces ajouts sont adoptés à l'unanimité.

Ajout de points à l'ordre du jour

- Réponse architecte MH, au sujet des restaurations en cours sur les Edifices protégés et du projet de restauration de l'église Notre Dame.
- Travaux sur le chemin de Cabaley
- SDEEG – Projet de conventionnement
- Chantier de construction du lotissement de la « petite Bastide »
- Bibliothèque municipale -Travaux de désherbage

ORDRE DU JOUR

1. PLAN LOCAL D'URBANISME

- **Compte-rendu de la réunion de concertation publique du 6 mai 2011**

Madame Lawther rend compte de la première réunion de concertation publique qui s'est tenue à la salle des fêtes ce 6 mai 2011 à 18 h 30.

Une réunion de 3 heures à laquelle ont participé 25 personnes. Monsieur Dupuy, mandataire du groupement de cabinet d'étude missionné pour conduire ces travaux de révision du POS valant PLU, a tout d'abord présenté le cadre réglementaire et notamment les dispositions de la loi portant "engagement national pour l'environnement" dite Grenelle 2, correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement promulguée le 12 juillet 2010 - <http://www.legrenelle-environnement.fr/Presentation-de-la-loi-Grenelle-2.html> –

Un diaporama a été projeté présentant les travaux des phases de « diagnostic au Plan d'Aménagement et de Développement Durable » fixant ainsi les premières orientations d'aménagement.

Au terme de cette présentation, le public a pu poser des questions, faire part de remarques et appeler l'attention du cabinet d'étude et des membres des commissions « Urbanisme » et « Développement Durable » sur différentes situations.

Une seconde réunion de concertation publique se tiendra à la salle des fêtes le 17 juin 2011 à 18 h 30, au cours de laquelle seront présentés pour être discutés le Plan de Zonage et le Règlement d'urbanisme.

Monsieur le Maire remercie tous ceux qui sont intervenus à un moment où à un autre pour que le PADD ressemble à la commune. Il y a lieu de bien comprendre la méthode qui vise à servir l'intérêt général et les enjeux qui ont conduits à ce résultat. Il est de rigueur d'oublier ses propres objectifs, néanmoins, il ne faut pas hésiter à faire des remarques, à proposer des idées innovantes, à projeter l'avenir de Sauveterre sur les 10 années à venir.

Les membres des Commissions « Urbanisme » et « Développement Durable » continuent de travailler et doivent se réunir notamment pour recenser les éléments remarquables à protéger sur le territoire communal : Jardins, puits, moulins, tours, pigeonnier, cabanes...

2. TRAVAUX PORTES FORTIFIEES DE ST ROMAIN ET ST LEGER (PROGRAMMATION 2008)

- **Cession de marché de travaux entreprise Quélin dans le cadre de son rachat par le « Groupe Villemain Aquitaine »**

Monsieur le Maire expose :

La société Quélin, titulaire du marché de travaux de réhabilitation des portes fortifiées de Saint Romain et Saint léger.- tranche 2008 - a été rachetée par la société CV INVESTISSEMENT, qui porte désormais la nouvelle dénomination sociale de « GROUPE VILLEMALIN AQUITAINE » et le nom commercial de « Quélin Bordeaux » dans le cadre de son rachat par cet établissement. Il y a lieu en conséquence de passer un avenant acceptant le transfert de marché.

Le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant au marché de travaux.

3. RESTAURATIONS EN COURS SUR LES EDIFICES PROTEGES ET PROJET DE RESTAURATION DE L'EGLISE NOTRE DAME

Monsieur Puaud a interrogé Monsieur Goutal, Architecte en chef des Monuments Historiques, au sujet des travaux en cours de restauration des édifices protégés mais également sur les projets de restauration de l'église de Notre Dame.

- Porte Saint romain – Le bord de la toiture est trop visible – cette « épaisseur » résulte des contraintes techniques et ne peut être reprochée à l'entreprise. Il est proposé de rehausser la façade d'un lit de pierre et de moellons. Cette intervention peut se réaliser dans le cadre du marché de travaux de la porte Saint Léger (prog. 2009).
- Eglise notre Dame – Monsieur Goutal, architecte en chef des monuments historiques, propose de réaliser un diagnostic préalable et un avant-projet sommaire chiffré – il est proposé d'étudier la réfection de la toiture de l'église, la réfection des abat-sons, des peintures des deux chapelles, la restauration des façades, le nettoyage des voutes, la reprise des carrelages ainsi qu'un dispositif de chauffage performant - il sera également demandé d'étudier une forme de toiture pour le clocher.

Monsieur le Maire trouve qu'il s'agit de la meilleure solution pour envisager un programme d'ensemble et solliciter les aides en conséquence. Les crédits budgétaires ont été inscrits pour engager cette première mission d'étude.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe par 17 voix pour. Monsieur le Maire confirmera cette volonté à Monsieur Goutal à charge pour lui de formaliser sa proposition de mission.

4. TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

➤ Point sur l'avancement du chantier

Monsieur Tomada fait le point sur les travaux d'aménagement de la mairie qui présentent certaines difficultés en raison de l'ancienneté de l'édifice. Quelques modifications dans l'organisation du chantier ont généré un retard d'environ 4 semaines sur le calendrier initial.

➤ Proposition d'avenant en plus-value pour travaux de ravalement d'un mur au droit de la terrasse du voisin (piquage et enduit)

Il est proposé de passer un avenant au marché du lot « maçonnerie taille de pierre » pour repiquer et enduire le mur de la mairie donnant sur la petite terrasse des voisins. Le cout de cette opération s'élève à 3 529,66 € TTC.

Le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en plus value au marché de travaux.

5. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BAIL DE LA TRESORERIE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le dernier contrat de bail de la Trésorerie signé avec la Direction Générale des Impôts fonciers et le Trésorier Payeur Général, en 1998 pour une durée de 9 ans, a expiré le 31 décembre 2006 ; un avenant a été passé en 2002 pour soustraire le logement de fonction.

Les formalités de renouvellement n'ont pas été effectuées en leur temps et la Direction Générale des Finances Publique d'Aquitaine demande la régularisation de cette situation.

Il appartient désormais à la commune, propriétaire, de faire une proposition quant au montant du loyer. Il est à ce jour de 3869,16 € par an soit 322,42 € par mois et payable au trimestre.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire appel au service du Domaine pour une estimation tant du prix du loyer de la trésorerie que de celui de l'ancien logement de fonction.

Au sujet du logement de fonction, Monsieur le Maire rappelle que ce logement a été libéré pour accueillir un nouveau Gendarme. Mais le service immobilier de la Gendarmerie a jugé que le logement est trop grand (!).

Le Conseil Municipal donne son accord et charge Monsieur Maire de mener à bien ce renouvellement.

6. ACCUEIL D'UNE STAGIAIRE DANS LE CADRE DE LA GESTION DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

➤ Pour la période du 23 mai au 12 août 2011 – stage rémunéré

Monsieur Puaud propose au Conseil Municipal d'accueillir en stage rémunéré pour une durée de 2,5 mois, portant sur la période du 23 mai au 12 août 2011, une jeune universitaire en Master 1 « Evaluation et Gestion des traitements des pollutions ». Plusieurs missions pourraient lui être confiées après état des lieux « administratif et technique » du service de l'assainissement : la mise en place des outils règlementaires et notamment, le manuel d'auto surveillance, la rédaction du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, la rédaction des procédures d'urgence, le diagnostic de la station d'épuration et l'étude du projet de bamboueraie.

Le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour. Cette jeune stagiaire percevra la rémunération brute mensuelle prévue par les textes pour un stage à temps complet d'une durée supérieure à 2 mois.

7. CONTRAT FLOTTE COPIEUR SERVICES COMMUNAUX

➤ Proposition d'avenant au contrat annuel

Madame Lawther fait le point sur le contrat de maintenance des parcs de photocopieurs de la commune et propose de réajuster les volumes copies en conséquence. Il est constaté une

nette diminution du nombre de copies noir et blanc et un besoin supplémentaire en termes de copies couleur.

Madame Lawther remercie les enseignants des écoles d'avoir sincèrement « jouer le jeu » en respectant les quotas et mode d'utilisation et Nadège Dupin de Beyssat de suivre au mieux le fonctionnement et l'utilisation du parc.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour, donne son accord pour la révision du contrat proposé à savoir :

- Un volume de 10 000 pages couleur/trimestre au cout de 0.045 € ht l'unité
- Un volume de 92 500 pages N&BI/trimestre au cout de 0.0045 € ht l'unité.

8. INFORMATION/PROMOTION DES MANIFESTATIONS

➤ Proposition d'encart dans le supplément Sud-ouest « destination sud-gironde – entre-deux-mers » - Edition du 1^{er} juin 2011

Le journal Sud-ouest propose, joint au quotidien Sud-ouest, diffusé sur les 7 éditions de la Gironde, un encart promotionnel dans le supplément gratuit de 8 pages entièrement « quadri encarté » diffusé le 1^{er} juin 2011 et intitulé « Destination Sud-Gironde Entre deux-Mers ».

Ce supplément porte sur la découverte ou redécouverte du Sud-Gironde et de l'Entre-deux-Mers une information qualitative sur ses atouts et ses multiples facettes - découverte à pied, en vélo, les bonnes tables et une présentation non exhaustive des animations d'avant saison. La diffusion de cette publication touche 343 000 lecteurs auxquels s'ajouteront 5 000 tirés à part à disposition chez les annonceurs.

Madame Combefreyroux propose d'adhérer à cette idée et de communiquer sur les 3 manifestations estivales phare : Le Festival Baroque, la fête des vins, la journée médiévale.

Mesdames Combefreyroux en charge de la Culture et Lawther, en charge de la communication propose d'opter pour un encart de 15 x 15 au tarif de 1584,00 € HT (1894,47 € TTC).

Le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour.

9. USTOM – Instauration de la Redevance Incitative

➤ Phase étude – rapport du délégué sur les travaux de l'Ustom.

Monsieur Bussac informe le Conseil Municipal que les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères sont en phase d'étude d'instauration de la Redevance incitative.

La mise en place de la Redevance Incitative est une obligation légale inscrite au Grenelle II de l'Environnement rendu obligatoire à partir de 2015 et fait partie du plan départemental de prévention de réduction des déchets. Toutes les collectivités compétentes devront développer un volet incitatif dans leur programme local de prévention de réduction des déchets.

Les enjeux de ce changement sont avant tout environnementaux. L'objectif est de réduire et tendre au maximum à détourner l'enfouissement des déchets produits au quotidien. L'Ustom développe ainsi un certain nombre de projets : la plateforme de compostage, la distribution de composteurs individuels, la collecte sélective poussée, la future recyclerie, la fourniture de plaquette de bois aux chaufferies publiques (en partenariat avec l'entreprise CASTELMORON BOIS), l'action des ambassadrices du tri et de tous les employés du syndicat, sont autant d'efforts pour l'environnement.

Contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères calculée en fonction de la surface habitable et qui ne reflète pas vraiment la réelle utilisation du service, la Redevance Incitative sera fonction de la production de déchets et se composera d'une part fixe et d'une part variable selon fréquence d'enlèvement.

L'année 2011 est une année d'enquête et d'information auprès des usagers (environ 33 000 foyers).

2012 sera l'année de test. Celle qui permettra d'affiner au mieux le fichier et de corrélérer les besoins des usagers.

10. TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE CABALEY

Monsieur le Maire fait part du message adressé par un administré lequel souhaite manifester son mécontentement auprès du Conseil Municipal à la suite de la publication du compte rendu de séance du 15 mars 2011 et notamment du point portant sur la réfection du chemin de Cabaley

En effet, cet administré, riverain des installations de TIGF, déplore que le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la réfection du chemin de Cabaley afin de permettre et de faciliter l'entretien des clôtures et abords de la station de compression de gaz, propriété privé et se satisfasse d'une participation de TIGF de 2 000 € HT. Outre le fait que ces travaux vont encore générer des va et vient d'engins de chantier, il remarque que la société TIGF aurait elle-même pu prévoir d'aménager sur sa propriété un passage en périphérie en posant sa clôture en retrait des emprises de propriété. Il regrette que les riverains, habitants des quartiers de Piquereau, Foncrose, Vidon, Mont Saint Fort,...) dont la quiétude a été bien entamée, n'aient pas été préalablement consultés.

Monsieur PUAUD explique qu'il a été convenu avec TIGF d'aménager un arboretum accessible au public avec une « boucle » de randonnée. Monsieur Souan explique que le chemin a été endommagé en raison de la présence quasi permanente d'eau au milieu de chemin provenant d'une source, ce qui le rend difficilement praticable.

Après échanges de vues, il est décidé d'étudier une autre solution technique pour assainir le chemin et de demander un nouveau devis portant sur une longueur de 100 mètres au lieu des 250 mètres initialement prévus.

Monsieur le Maire demande d'adresser une réponse explicative à cet administré et de le remercier d'avoir fait part de son sentiment à ce sujet.

11. SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)

➤ Projet de conventionnement

Sous le contrôle de Monsieur BUSSAC, délégué auprès du SDEEG, Monsieur PUAUD expose :

Lors de la rencontre organisée au sujet de la mise en séparatif du réseau d'assainissement sur la route de la Réole et de l'enfouissement des réseaux, le SDEEG a proposé de signer une convention pour la réalisation d'un diagnostic énergie, éclairage public, et bâtiments communaux. Deux types de conventions sont proposés : ECHO ou ECHO PLUS. Le coût annuel est de l'ordre de 0,65 € par habitant. La Commission Développement Durable doit se réunir le 10 mai 2011 en vue de faire des propositions lors de la séance de juin 2011.

12. CHANTIER DE CONSTRUCTION DU LOTISSEMENT DE LA « PETITE BASTIDE »

Monsieur le Maire fait part des échanges qui ont eu lieu avec Gironde Habitat à la suite de remarques faites par les riverains du chantier de construction de la petite Bastide au sujet du déroulement du chantier et notamment sur l'enfouissement de copeaux de pneus et sur le niveau des terrasses de constructions.

Les terrasses ont été rectifiées. Monsieur Boyé géomètre expert foncier, consulté à ce sujet, a confirmé qu'en l'état le chantier est à ce jour conforme au permis de construire. Des explications ont été fournies quand à l'utilisation de copeaux de pneus pour la filtration des eaux pluviales.

Un courrier a été en conséquence adressé aux riverains pour répondre à leurs inquiétudes (joint en annexe au présent compte rendu).

13. Bibliothèque municipale -Travaux de « désherbage »

Sur proposition de Madame Combefreyroux, le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour la réalisation de travaux de tri et de « désherbage » à la Bibliothèque municipale.

Le « désherbage » est destiné à mettre en valeur les collections disponibles et à offrir des ressources constamment actualisées. Cette opération consiste à trier l'ensemble des ouvrages et à déclasser les ouvrages obsolètes ou abimés en vue de les donner à des associations comme le 3^{ème} âge, le péri scolaire, les écoles ou de les pilonner. Ce travail est réalisé avec l'aide des services de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

Madame Combefreyroux rappelle qu'une enveloppe de 1500 € a été provisionnée au budget en vue de renouveler le fonds de livres et Christiane Charrier, adjoint du patrimoine, se rendra également à la BDP pour faire un nouveau choix de livres de prêts.

14. QUESTIONS DIVERSES

✓ Elaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire expose :

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités, dans son volet intercommunal, poursuit le triple objectif d'achever, de rationaliser, de simplifier la carte intercommunale au plus tard le 1^{er} juin 2013.

Il a ainsi été demandé aux préfets d'élaborer un Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) dans les conditions définies à l'article 35 de la loi susvisée.

Le Préfet de la Gironde, Dominique Schmitt, a présenté les 14 et 29 avril 2011 aux élus de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale le projet de SDCI de la Gironde. Ce projet est adressé à l'ensemble des Conseils Municipaux et organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale, lesquels disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour se prononcer.

Monsieur le Maire remarque que le Sauveterrois reste identifié comme un « pôle » susceptible d'accueillir d'autres communes du même bassin de vie qui souhaiteraient se désolidariser de leur territoire.

La législation vise également à regrouper les syndicats intercommunaux selon leur compétence, eau, électricité, transport...

Le courrier du Préfet devrait parvenir dans les prochains jours et le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

15. AGENDA

- 27 mai 2011 – Assemblée générale Association Sportive Sauveterrienne